



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 05 juillet 2024
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 16 juillet 2024
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,  
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,  
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Amine BENALIA BROUCH.

**OBJET : FERIAS 2024 : GRATUITE DU STATIONNEMENT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 et l'article L2333-87,

**VU** la délibération cadre en date du 15 décembre 2022 relative aux tarifs et aux zonages du stationnement payant,

**VU** la délibération en date du 04 mai 2023 portant modification de la délibération cadre,

**VU** la délibération en date du 20 mars 2024 relative au stationnement payant,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 3 JUILLET 2024

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'organiser les conditions du stationnement payant sur les places de voirie en secteur 1 et 2 mais également dans les ouvrages et les parcs en enclos en raison du déroulement des ferias,

**CONSIDÉRANT** que les impératifs techniques liés aux travaux de préparation et les mesures de sécurisation pour les animations organisées dans le centre-ville, les mesures de protection du public assistant aux défilés, rendent obligatoires l'aménagement des conditions du stationnement en voirie et en ouvrage,

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le principe de gratuité temporaire en raison des éléments précités du stationnement payant en voirie sur les secteurs 1 et 2 du 09 août au 25 août 2024 inclus,

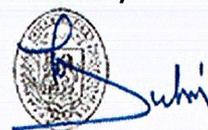
**APPROUVE** le principe de gratuité temporaire pour les abonnés des parcs en ouvrage et des parcs en enclos pendant la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024,

**APPROUVE** les modalités d'organisation des accès et des restrictions d'usage pour les parkings en ouvrage et les parcs en enclos,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Amine BENALIA BROUCH.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »